

Objectif

AVANT-PROPOS

Le programme de bourses d'études Fessenden-Trott a été établi à la mémoire de feu le professeur Reginald Aubrey Fessenden et de feu Helen May Fessenden (née Trott).

Le professeur Fessenden est né au Canada en 1866. Jeune homme, il se rendit aux Bermudes où il dirigea l'Institute Whitney pendant environ deux ans. Il épousa Helen May Trott, des Bermudes, en 1890. Durant sa remarquable carrière universitaire au Canada et aux États-Unis, alors qu'il fut notamment professeur de génie électrique à la Purdue University et à la Western University of Pennsylvania (maintenant l'University of Pittsburgh), il se fit aussi connaître comme un brillant inventeur de matériel d'électricité et de radio et comme pionnier de la radiodiffusion. Son système de transmission sans fil, totalement inédit, se fondait sur un principe bien différent de celui qui inspirait Marconi et Lodge; ses premiers essais de téléphonie sans fil eurent lieu à Cobbs Island (Maryland) en 1900. Six ans plus tard, il établissait le premier service transatlantique bidirectionnel de radiotélégraphie entre Brant Rock au Massachusetts et Machrihanish en Écosse. Le professeur Fessenden a également inventé l'oscillateur, le bathymètre (aussi appelé sondeur acoustique), le radiocompas et d'autres dispositifs de signalisation sous-marine. En 1921, il s'est vu accorder une distinction honorifique par l'Institute of Radio Engineers et l'année suivante, la médaille John Smith pour son invention de la « télégraphie et de la téléphonie sur ondes entretenues ». Enfin, les résultats de ses nombreuses recherches concernant la sûreté maritime lui ont valu d'obtenir la Scientific American Medal.

L'épouse du professeur, Helen May Fessenden, était la fille de feu Thaddeus Trott et de feu Louisa Trott de "Rockmore", Smith's Parish, Bermudes. En 1928, la santé du professeur déclinant, le couple rentra aux Bermudes où le professeur mourut quatre ans plus tard et où Mme Fessenden devait s'éteindre à son tour en 1941. La création du Fonds Fessenden répond à ses dernières volontés.

Chaque année, ces bourses sont offertes dans une région différente du Canada. En 2018, les candidatures seront acceptées des établissements des provinces de l'ouest.

Nombre, valeur et durée des bourses d'études

- Jusqu'à un maximum de quatre (4) bourses au baccalauréat. Ces bourses d'études d'une valeur de 9 000 \$ CA sont offertes aux étudiants qui **ont terminé la première année d'un premier programme de baccalauréat** au 15 juin de l'année de la demande. Les candidats ayant déjà fait autres études postsecondaires ne sont pas admissibles. La bourse est valable pendant un maximum de trois années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier baccalauréat.

Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- entreprendre la deuxième année d'un premier programme de baccalauréat à temps plein en septembre 2018.
- être citoyen canadien ou résident permanent au 15 juin de l'année de la demande.
- avoir complété la première année de leur premier baccalauréat dans un établissement d'enseignement canadien.
- avoir un excellent dossier scolaire tel que défini par l'établissement parrain.
- être désigné par un établissement d'enseignement canadien et avoir complété la première année d'études d'un premier programme de baccalauréat à cette établissement.

Établissements admissibles :

- Les établissements d'enseignement canadiens ou leurs établissements affiliés, reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des grades (p. ex. : universités).

Domaine d'études / Exigences du programme

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline.
- Le programme doit être d'une durée minimale de trois ans.

Candidatures / Conditions / Restrictions

Candidatures :

- Les candidats doivent soumettre leur demande, les pièces justificatives et le Formulaire de candidature à leur l'établissement parrain.
- Chaque établissement admissible, ou le campus du même établissement, peut présenter **UN** candidat.
- Chaque établissement établira ses propres directives, procédures internes et date limite pour la sélection du candidat. Veuillez communiquer avec votre établissement d'enseignement pour de plus amples renseignements concernant la date limite, les procédures de candidature et si votre demande a été envoyée à Universités Canada pour la sélection finale.

Conditions / Restrictions :

- Lorsqu'un boursier s'inscrit à un programme de trois ans menant à un grade universitaire avant de poursuivre des études visant l'obtention d'un premier grade professionnel (droit, médecine, éducation, etc.), sa bourse peut être renouvelée tous les ans au cours des études menant au premier grade universitaire ainsi que la première année du programme professionnel jusqu'à un maximum de trois années consécutives ou l'équivalent.
- Les étudiants ayant déjà obtenu une bourse d'études Fessenden-Trott ne sont pas admissibles.

Administrateur

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada administre le programme de bourses d'études au nom du Fessenden-Trott Scholarship Committee. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Le Fessenden-Trott Scholarship Committee conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Universités Canada. Le Fessenden-Trott Scholarship Committee n'a aucun droit de regard sur le choix des boursiers. La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

Critères d'évaluation :

- le rendement scolaire ;
 - si vous faites partie d'un programme en alternance travail/études, seules les notes des deux premiers semestres seront considérées ;
- l'engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires ;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation.

Tous les candidats recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection, dès qu'ils seront disponibles.

Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en juillet. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, comme le relevé de notes officiel et la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne.

Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises.
- Universités Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom du Fessenden-Trott Scholarship Committee.
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

Processus de demande

Demande papier :

1. Les candidats doivent soumettre leur formulaire de demande, les pièces justificatives et le Formulaire de candidature à leur établissement parrain.
2. Le formulaire de demande et tous les documents justificatifs doit être envoyé à Universités Canada par l'établissement parrain au plus tard par la date limite du **15 JUIN 2018** le cachet de la poste faisant foi.
3. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **15 JUIN 2018** et peuvent être envoyées comme précisé dans la section Documents justificatifs.
4. Il est recommandé que l'établissement parrain fait parvenir la demande et les documents justificatifs par courrier recommandé ou par messenger afin de pouvoir retracer l'envoi, au besoin. Universités Canada accusera réception par courriel de toutes les demandes reçues une fois qu'elles auront été traitées. Pour vérifier si toute la documentation a été reçue et acceptée, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca> afin d'avoir accès à votre dossier. Pour accéder à votre compte, vous aurez besoin de vos informations de connexion, qui seront fournis dans le courriel de confirmation qu'Universités Canada vous fera parvenir.
5. Bien que les demandes papier seront acceptées, les renouvellements et la gestion des comptes seront effectués en ligne.

Pour obtenir un complément d'information et un formulaire de demande, veuillez communiquer avec Universités Canada (voir les coordonnées ci-dessous), ou le bureau de l'aide financière de votre établissement d'enseignement.

Documents justificatifs

Vous devrez joindre à la demande les pièces justificatives indiquées ci-dessous. Si certains de ces documents ne sont pas reçus ou approuvés, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Les pièces justificatives doivent être reçues par Universités Canada au plus tard le **15 JUIN 2018**.

Les documents doivent être envoyés directement à l'adresse ci-dessous.

Lettres de recommandation

Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées sur papier à en-tête et dûment signées avec une signature originale et non électronique. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Si possible, le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat. Les lettres de référence doivent être rédigées dans l'année de la demande.

Lettre de recommandation (académique)

Une lettre de recommandation doit appuyer votre demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre de recommandation est requise d'un enseignant passé ou présent qui vous connaît et connaît votre histoire académique.

Lettre de recommandation (parascolaires)

Une lettre de recommandation doit appuyer votre demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre doit provenir d'une personne qui connaît votre engagement dans la collectivité, le bénévolat et les activités parascolaires.

Essai d'engagement communautaire, bénévolat et activités parascolaires

Veillez rédiger un court texte (250 mots maximum) portant sur votre engagement communautaire, votre bénévolat et vos activités parascolaires au cours des cinq dernières années.

Formulaire d'engagement communautaire, bénévolat et activités parascolaires

Veillez remplir le formulaire d'engagement communautaire, bénévolat et activités parascolaires qui se retrouve dans le formulaire de demande.

Relevé de notes

Veillez fournir un relevé de notes officiel incluant deux sessions de la première année d'études. Un relevé de notes doit être présenté sur le papier officiel de l'établissement ET doit porter la signature appropriée et / ou le sceau de l'établissement.

Formulaire de candidature

Le Formulaire de candidature doit être rempli par l'établissement parrain et envoyé avec votre formulaire de demande.

Nous joindre

**Partenaires en bourses
d'études Canada.
Scholarship
Partners Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada
Réf : Bourse d'études Fessenden-Trott
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél.: (613) 563-1236
Sans-Frais: 1-844-567-1237
Télécopieur: (613) 563-9745
Courriel : bourses@univcan.ca

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.